Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS
- Tel : 01 44 92 78 50 – Fax : 02 44 84 58 41
Courriel : fpip-eurocop@gmx.fr
Site : www.fpip-police.com

# HEURES SUPPLEMENTAIRES

## *LES CAROTTES SONT CUITES !*

La loi de finances rectificative 2012 prévoit **l'abrogation de la Loi TEPA** (Travail-Emploi- Pouvoir d'Achat) qui affirmait l'exonération de l'impôt sur le revenu des heures supplémentaires ainsi qu'une réduction des cotisations salariales de sécurité sociale

Nous savons dorénavant que l'avenir fiscal de nos Heures Supp s'établit comme suit :

Pour **Juillet 2012** les HS resteront défiscalisées et la baisse de cotisation est maintenue
Pour les **HS d'août 2012**, les HS seront fiscalisées avec maintien de la baisse des cotisations SS

**SEPTEMBRE sonnera le glas** de la défiscalisation des HS et de la baisse des cotisations.

***Début Août, la FPIP avait déjà saisi Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur ce sujet et ses conséquences en matière de pouvoir d'achat des policiers.***

Paris, le 11 septembre 12
Bureau National